



faites votre demande sur
etudiant.gouv.fr

15 janvier >>> 31 mai 2016

DEMANDE DE **BOURSE** ET DE **LOGEMENT** POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2016/2017



DÈS LE 15 JANVIER 2016

Saisie du Dossier social étudiant

Connectez-vous sur **etudiant.gouv.fr**. Identifiez-vous et accédez à la demande de bourse et/ou de logement. Saisissez en ligne les revenus 2014 de la famille figurant sur l'avis fiscal 2015.



SOUS 48 HEURES

Réception de votre Dossier social étudiant

À la fin de votre saisie, un e-mail de confirmation vous est envoyé. Le Dossier social étudiant vous est transmis ensuite par e-mail.



SOUS 8 JOURS

Renvoi de votre Dossier social étudiant

Vérifiez, modifiez, complétez votre Dossier social étudiant. Imprimez-le et retournez-le dûment signé avec la totalité des pièces justificatives demandées.



Étude et décision d'attribution

Les réponses pour les demandes de bourse et/ou de logement vous sont envoyées par e-mail et sont aussi consultables sur **messervices.etudiant.gouv.fr**